

Fiche de totem : Yearling



Floches

Extérieur : Noir

Intérieur : Bleu clair

Classification

Sous-Embranchement : Vertébrés

Classe : Mammifères

Ordre : Périssodactyles

Famille : Equidés

Caractéristiques

Taille : 90-120cm suivant la race

Poids : 150-250kg suivant la race

Longévité : 25

Portée :

Gestation :

Protection : Espèce non-protégée



Le yearling est un cheval pur-sang ou un cheval de sport âgé d'une année (n° l'année précédente).

Par extension il peut désigner n'importe quelle race de poulain âgé d'un an ("year" signifie "an" en anglais), mais le terme est principalement utilisé dans le milieu des courses ou du sport.

A l'état sauvage, les yearlings suivent encore leur mère, mais à l'arrivée du poulain suivant, s'ils sont des mâles, ils sont chassés du troupeau des poulinières par l'atlon qui mène la harde.

Ces jeunes "orphelins" se regroupent alors en bandes suivant le troupeau, mais gardant une certaine indépendance vis-à-vis de celui-ci. Ils s'adaptent très vite à tous les environnements et sont, de par leur départ précoce, assez autonomes et très sociables.

En élevage, le poulain porte plusieurs noms en fonction de sa croissance.

De son arrivée sur terre jusqu'au 31 Décembre de la même année, il portera le nom de "foal".

Au 1er Janvier suivant leurs naissances, tous les "foals" deviennent des "yearlings" pour une année entière et continuent leur croissance.

L'année suivante, ils deviennent des "poulains".

D'aspect, le yearling garde encore la finesse du poulain, mais ses caractéristiques physiques le font déjà ressembler davantage à l'adulte.

Le corps s'est allongé, tout comme la tête, faisant perdre l'allure quelque peu d'gingandée typique du poulain ; la robe a pris une teinte plus définitive, crinière et queue ont poussé, la vitesse et la résistance se sont accrues.

La taille, cependant, reste inférieure à celle de l'animal adulte.

C'est un animal rapide et fougueux, en parti déjà son jeune âge. Durant cette année, il acquiert les caractéristiques de ses parents et de la race à laquelle il appartient.

